

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 77-3**

Prenez avis que lors de la séance régulière tenue le 11 août 2026, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 77-3 intitulé :

Règlement amendant le règlement numéro 77 relatif à l'établissement d'une bibliothèque municipale et à ses modalités de fonctionnement et d'opération.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435 boulevard Iberville, à Repentigny, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 17^e jour du mois d'août 2026.

Le greffier adjoint,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Stéphane Desrochers".

M^e Stéphane Desrochers, avocat